

l'établissement de réseaux. Le chapitre 5 a pour sujet les questions de surveillance par les organismes de réglementation, les transactions intéressées et la régie des sociétés.

Le dernier chapitre de fond traite de questions relatives à l'harmonisation des politiques. Sur le plan international, la principale préoccupation concerne l'élaboration d'une politique uniforme à l'égard de l'entrée des banques étrangères. Sur le plan intérieur, le défi consiste à créer un marché national des services financiers.

La partie III contient les conclusions du comité.

Comme le lecteur s'en rendra compte, le titre du rapport, «Canada 1992 : Vers un marché national des services financiers» comporte un message à deux volets. Le premier, bien sûr, rappelle l'Europe de 1992, date non seulement de l'intégration des services financiers au sein de la Communauté mais, ce qui est plus important, de la création d'un marché européen unique pour les services financiers. L'idée maîtresse du présent rapport est d'assurer la création d'un marché canadien des services financiers qui soit réellement national. L'autre aspect, qui découle du premier, est reflété dans notre dernière recommandation, à savoir que tous les acteurs--les gouvernements, les organismes de réglementation, les institutions et le public--s'engagent à réaliser l'unification du marché canadien des services financiers d'ici l'échéance de 1992.

Voyons maintenant certains des points saillants du rapport de 1986.